



**HAL**  
open science

## École doctorale d'Histoire de l'art ED 441

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale d'Histoire de l'art ED 441. 2010, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035426

**HAL Id: hceres-02035426**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035426>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des Diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n° 441  
"Ecole doctorale d'histoire de l'art"  
de l'Université Paris 1-  
Panthéon Sorbonne



octobre 2008



## Membres du comité d'évaluation

Président :

Monsieur Jean-Baptiste MINNAERT

Experts :

Monsieur Philippe JOCKEY  
Monsieur Jean-Marc LEVERATTO  
Monsieur Xavier BARRAL-ALTET

Délégué scientifique de l'AERES :

Monsieur Manuel ROYO



## Contexte général

L'École doctorale d'histoire de l'art (ED 441), est l'une des cinq Écoles relevant du domaine des sciences humaines de l'Université de Paris I - Panthéon Sorbonne. Elle se présente à juste titre comme l'une des deux seules (avec son équivalent à Paris IV) de son genre en France. Installée sur le site de l'INHA, elle bénéficie à ce titre de l'assise immobilière et scientifique de celle-ci. Mono-disciplinaire, elle couvre de nombreux et vastes champs de l'histoire de l'art, tant sur le plan des périodes abordées (de l'antiquité à l'époque contemporaine) des aires culturelles et géographiques prises en compte que des disciplines embrassées (architecture, cinéma, photographie, patrimoine et musées, conservation et restauration), qui recourent strictement celles de l'EA à laquelle elle est adossée : l'Équipe d'Accueil 4100 « HiCSA » (« Histoire Culturelle et Sociale de l'Art »). Celle-ci fédère, depuis janvier 2006, 7 unités de recherche couvrant un très large spectre de la discipline : cinéma, histoire de l'art, des mondes romain et médiéval à l'époque contemporaine, en passant par la Renaissance et l'époque moderne ; arts de l'Afrique ; architecture et urbanisme ; biens culturels (prévention, conservation).

L'ED compte un nombre important de partenaires, et non des moindres, tels que l'INHA, l'ENS, l'EHESS, l'EPHA, en France, et l'École française de Rome, l'Académie de France à Rome, la Casa Velásquez, ainsi que de nombreuses universités européennes ou américaines, à l'étranger, avec lesquelles elle développe une logique de réseau. Elle entretient en outre des rapports étroits avec d'autres ED, qui prennent la forme de projets de collaboration, notamment avec l'ED 112 (Archéologie, Paris 1) et l'ED 124 (Histoire de l'Art et Archéologie, Paris IV), installée sur le même site. Cette situation privilégiée suscite une dynamique et favorise indubitablement les contacts entre enseignants-chercheurs et doctorants de l'une ou l'autre des ED ainsi qu'avec les chercheurs de l'INHA.

## Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'administration de l'ED est assurée par son directeur et un Conseil scientifique conforme à l'arrêté du 7 août 2006, composé de 25 membres : 15 enseignants-chercheurs, un personnel IATOS, trois doctorants et six personnalités extérieures (3 Conservateurs [Musées du Louvre, d'Orsay et Centre national G. Pompidou] ; 2 Directeurs [Ministère de la Culture et Centre National de la Photographie], ainsi qu'un Professeur d'histoire médiévale [Paris IV]), représentant les différentes formes d'activités professionnelles qui se rapportent aux principales disciplines de l'ED. On observe par ailleurs dans sa composition un réel souci d'équilibre entre ses différents acteurs. L'ED ne comporte pas de bureau aux missions spécifiques.

Les principes de gouvernance de l'ED sont affichés avec une grande clarté, qu'il s'agisse du calendrier et des ordres du jour précis des réunions du CS (4 au minimum par an), des règles explicites de choix des allocataires, d'allocation des budgets de l'ED, ou enfin des délibérations sur les demandes de dérogations pour année supplémentaire.

L'ED bénéficie incontestablement de la situation privilégiée et des aménagements remarquables de l'INHA. Une salle de réunion bien aménagée et spacieuse est à la disposition de tous (DR, membres du CS et doctorants). Une bibliothèque jouxte ce même espace doctoral, au bénéfice manifeste de tous.

Contrastant en revanche avec un tel confort matériel, les moyens en personnel qui lui sont alloués sont incontestablement insuffisants au regard de ses prétentions légitimes, puisqu'ils se réduisent à une seule personne (Ingénieure d'Etude), mutualisée avec l'EA 4100 (50/50). Une telle situation est des plus anormale, au vu du nombre de dossiers de doctorants à traiter (plus de trois-cents.) L'excellence du travail fourni par la responsable administrative actuelle, tant dans la gestion courante, dans l'information délivrée aux doctorants, la communication extérieure (site web) que dans la veille qu'elle exerce en matière de financements extérieurs ne suffit pas à compenser ce déficit en moyens humains.



- Bilan quantitatif

L'ED 441 comptait 309 doctorants au 28 octobre 2009 (au témoignage du tableau délivré le jour de la visite.) Ce nombre est en augmentation constante depuis 2005 (+ ¼ environ.). On dénombre dans ce total 16 cotutelles internationales.

L'encadrement des doctorants est assuré par 13 PR statutaires dont 9 PEDR ; 4 PR émérites dont 1 PEDR ; 4 DR ou PR associés ; 5 MCF habilités (chiffres communiqués pour l'année 2008-2009).

Le nombre annuel moyen de nouvelles inscriptions en thèse est de 50 environ (52 primo-inscriptions en 2008-2009). Au regard de ces données, le nombre de soutenances par an n'était que de 21 soutenances en 2007-2008 (total non disponible pour l'année 2008-2009, au jour de la visite). On observe de ce point de vue un recul constant depuis 2005-2006 (30 soutenances, cette année-là pour 59 inscriptions). La durée moyenne des thèses, quoique les données exactes n'aient pas été communiquées, paraît être de 5 ans en moyenne pour les AR et de 5 ans et demi pour les doctorants non bénéficiaires d'une AR.

On compte une moyenne de 11 doctorants par HDR, mais ce chiffre est à prendre avec prudence, tant les disparités sont grandes, non seulement d'un laboratoire à l'autre, mais aussi d'un HDR à l'autre. Trois laboratoires se « distinguent » par leur nombre excessif de doctorants rapporté au total des HDR les encadrant : 1 HDR pour 25 doctorants (« Art, Politique, Institutions ») ; 7 HDR pour 107 doctorants (« Centre Inter-universitaire de recherche en Histoire de l'Art Contemporain ») ; 3 HDR pour 69 doctorants (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Histoire et l'Esthétique du Cinéma).

Ces situations sont anormales de l'aveu même du directeur de l'ED qui mentionne les deux objectifs fixés pour les prochaines années par le Collège des Écoles doctorales de Paris I : une limitation du nombre de thèses par HDR à 15 au maximum (à compter de 2013) ; un plafond de 5 nouvelles inscriptions en thèse par an par HDR (dès septembre 2009). L'ED 441 se soumettra strictement à ces règles générales.

Concernant le taux d'abandon, aucun chiffre n'a été communiqué mais le rapprochement du nombre d'inscription et du nombre de soutenance par an laissent envisager un taux d'abandon voisin de 50%. Le directeur de l'ED précise qu'il a été procédé, en 2004, à un grand nettoyage des fichiers.

- Encadrement et suivi

L'encadrement strict des (futurs) doctorants est une priorité de l'ED et se remarque dès l'inscription. Cette dernière fait en effet l'objet d'une procédure et d'un calendrier stricts connus de tous. Il n'est procédé à aucune inscription automatique sur la seule recommandation du directeur de thèse, mais tous les dossiers sont soumis à examen par le Conseil scientifique de l'ED. Une telle procédure vaut également pour les candidats extérieurs à l'Université comme pour les étrangers. Pour ces derniers, un entretien oral permet de déterminer le niveau de langue requis.

Il n'est pas fait état d'un entretien spécifique avec le directeur de l'ED à l'inscription. Ni non plus d'une politique de résolution de conflits éventuels (par absence de ceux-ci ?). Concernant plus précisément le suivi par leur directeur des doctorants, l'entretien avec ces derniers a révélé l'existence de situations fort contrastées, ici comme ailleurs...

D'ores et déjà, on portera au crédit de l'ED l'attention portée à l'octroi d'une dérogation à compter de la quatrième année d'inscription, qui suit une procédure stricte : dès l'année qui précède une éventuelle réinscription, l'ED statue sur la base d'un rapport sur l'avancement de la recherche par le doctorant, accompagné d'un avis du DR.

La composition des jurys est validée par l'ED. Au titre des critères de soutenance, il n'est pas exigé un seuil de publications minimum mais, au témoignage du dossier joint, certains doctorants peuvent faire état d'un nombre notable voire important dans certains cas d'articles ou d'ouvrages publiés ou sous-presse.

Le devenir des docteurs est une autre priorité affichée de l'ED. Elle trouve un relais exceptionnel dans le nombre (6) et le dynamisme des associations de doctorants dont plusieurs représentants, particulièrement actifs, étaient présents lors de l'entretien. Encouragées par l'ED, elles comptent au nombre de leurs missions - outre



l'organisation de journées d'études spécifiques - le recensement et l'évaluation du devenir professionnel des jeunes docteurs. Ces données sont cependant pour l'instant délivrées prioritairement par l'ED.

Des chiffres très précis - et appréciés à ce titre - à trois ans, ont été donnés par celle-ci dans la version numérique du dossier d'évaluation. Pour la période 2003-2005 et pour les 44 docteurs dont le devenir professionnel est connu, le secteur public a représenté le principal débouché : pour un nombre total de 34 emplois, l'enseignement supérieur et recherche ou les EPST ont fourni 16 emplois statutaires, dont 6 au CNRS et 10 à l'Université. On dénombre en outre 2 contrats de droit public. Les EPST ont accueilli 4 emplois statutaires (3 IGR, 1 IGE.) 12 docteurs ont trouvé un emploi dans d'« autres secteurs d'activité ». Le secteur privé n'a dans le même temps offert que 10 emplois, dont 6 CDI et 4 professions libérales.

On observe pour cette période une très large prédominance d'emplois dans le secteur public, dont une majorité d'emplois statutaires. Il est à noter en revanche le trop faible nombre de conservateurs (3) rapporté au type de formation proposée. Le secteur privé se caractérise par la stabilité apparente des emplois occupés. A une exception près (un juriste), tous relevaient de l'un ou l'autre des domaines de l'histoire de l'art couverts par l'ED. Le comité de visite a de ce point de vue apprécié que soit également indiquée la fonction exercée dans le tableau joint au dossier.

L'ED souhaite aller plus loin encore dans le suivi de ses docteurs, en mettant en place d'autres outils et en collaboration avec les associations de doctorants. Une telle orientation ne peut qu'être saluée et encouragée.

- Financement des thèses

Il faut distinguer ici deux situations contrastées : une procédure d'attribution des allocations rigoureuse et clairement affichée ; un nombre d'allocations trop faible.

La procédure d'allocations ministérielles mise en place en 2007 est clairement affichée et connue de tous. Le choix des allocataires se fait en deux temps (admissibilité et admission), après un appel à projet initial. L'allocation de seconde session est attribuée au premier candidat de la liste complémentaire établie en session principale.

Le recrutement des allocataires fléchées sur des thèmes prioritaires se déroule selon des modalités également satisfaisantes, le thème retenu après sanction ministérielle faisant dès lors l'objet d'une très large diffusion. Les candidatures présélectionnées témoignent de l'efficacité de celle-ci, au-delà du seul vivier parisien et national.

Une telle politique a le mérite de la cohérence et de la transparence, attestant le sérieux des choix opérés par l'ED, au bénéfice des étudiants.

On déplorera en revanche un taux de financement des thèses très insuffisant - du moins sur la foi des documents joints au dossier d'évaluation - puisqu'il n'atteint pas les 20%. Pour l'année 2009, pour 52 primo-inscriptions, on dénombre un total de 9 allocations se décomposant comme suit : 5 allocations ordinaires (4) ou fléchées (1) (MESR) ; 1 allocation « Président » ; 3 allocations couplées ENS / Paris, soit un peu moins de 20% des thèses nouvelles. Au total, sur 295 thèses inscrites depuis 1994-1995, 28 doctorants ont bénéficié d'une allocation de recherche, 3 d'un contrat à durée déterminée associé à la thèse (donnée arrêtée à octobre 2008). Les différents documents délivrés ne livrent aucunes données chiffrées quant aux autres modes de financements (bourses, conventions CIFRE, etc.). Ils ne font pas non plus état d'un seuil minimum.

80 % environ des doctorants ne disposent d'aucun financement permanent pour la durée de leur thèse. Les données dont dispose le comité de visite ne permettent pas de distinguer étudiants salariés et non salariés. Le directeur de l'ED a avancé le chiffre, le jour de la visite, de 50% environ de salariés, pour justifier notamment le retard pris dans les soutenances.

L'ED tente de compenser - à la marge, compte tenu de ses moyens propres - cette absence de financement en consacrant une part importante de son budget (modeste) à la mobilité nationale et internationale de ses étudiants. Elle invite également ses doctorants à demander des bourses auprès des différentes institutions nationales et internationales avec lesquelles elle entretient des relations étroites et les incite à obtenir stages et CDD à Paris comme en région.



- Formation

La formation des doctorants, tout au long de la thèse, est incontestablement l'un des points forts de l'ED 441 et contribue au sérieux de leur encadrement : elle prend des formes diverses : séminaires (parfois communs aux M2) ; participation et assistance obligatoires aux journées d'études des DR (au cours desquelles jusqu'à la moitié environ des communications peut être réservée aux doctorants) ainsi qu'aux colloques ; formation à l'édition scientifique. L'ED a affiché son intention ferme de mettre en place, dans le prochain quadriennal, une formation à l'édition propre, couvrant l'ensemble du processus éditorial, répondant en cela à un vœu très fort exprimé par les doctorants eux-mêmes.

Mais le dispositif-clef, placé au cœur du dispositif de formation, outre l'organisation de nombreuses journées d'études doctorales (37 entre 2006 et 2009 ; liste partielle fournie au comité) organisées par chacune des équipes rattachées à l'ED réside dans l'organisation, en 2006, d'une première journée d'études doctorale propre à l'ED et menée à bien par ses doctorants, dont le thème était « Les mésaventures de Vénus ». Cette manifestation a donné lieu à une publication de grande qualité (remise en mains propres au comité de visite) qui en constitue les Actes. L'originalité de ces derniers, édités par les Publications de la Sorbonne, réside dans le fait qu'ils sont le fruit du travail éditorial des doctorants eux-mêmes, au-delà de leur seule contribution rédactionnelle. Les doctorants présents lors de la visite ont souligné le caractère extrêmement formateur d'une telle entreprise. Le souci partagé par l'ED et ses doctorants de lui assurer un avenir se reconnaît dans le fait que le programme des numéros suivants est déjà fixé pour les années 2010 à 2012. Nul doute qu'un tel projet ne renforce l'identité de l'ED.

Doctorants et directeur de l'ED ont également insisté, à juste titre, lors de la visite du comité, sur l'intérêt de la formation professionnalisante organisée autour de la mise en place du « Nouveau Chapitre de la Thèse » (NCT), conforme aux directives du ministère. Une première journée d'information a été organisée en 2009 par l'ED qui a associé à cet événement important 4 autres ED (112 / Paris I ; 124 / Paris IV ; ED « Economie » Paris I ; ED 376 « pluridisciplinaire » / Sud Bretagne). Elle a donné lieu à l'édition d'un programme et comportait notamment une table ronde consacrée à l'insertion professionnelle des doctorants. Ce NCT sera l'une des priorités clairement affichées du prochain quadriennal, en plein accord, une fois encore, avec les demandes nouvelles des doctorants.

- Ouverture nationale et internationale

Le nombre de doctorants issus de masters extérieurs à l'université de Paris I n'est pas renseigné dans les divers documents distribués. Il n'a pas été communiqué non plus lors de la visite. En revanche, l'ouverture à de tels masters est explicitement prévue dans la procédure de recrutement des doctorants. Elle est aussi de facto encouragée par la qualité de l'information diffusée par l'ED à l'échelle de l'UFR 03 et de l'Université, mais aussi et surtout par le truchement d'un excellent « espace Pédagogique Interactif » (site web), informatif, dense, aisé à consulter et très certainement incitatif bien au-delà du seul périmètre parisien.

L'ouverture internationale est incontestable et constitue un autre atout de l'ED : elle se mesure d'abord à l'accroissement récent du nombre de cotutelles internationales, 16 au total, dont 15 entre 2005-2006 et 2008-2009, avec des universités pour l'essentiel européennes (majoritairement italiennes) mais aussi, hors-Europe, avec le Gabon ou le Canada. Une dynamique, récente donc, mais à l'évidence prometteuse. Cette ouverture internationale s'appuie aussi sur les liens étroits et très forts qu'entretiennent les DR de l'ED avec de grandes institutions françaises à l'étranger ou des universités étrangères. Les unes comme les autres constituent des pôles d'accueil temporaires de qualité pour les doctorants qui bénéficient ici d'un réseau exceptionnel tissé au fil des ans.

Cette politique d'ouverture passe aussi par une aide importante de l'ED à la mobilité de ses doctorants. C'est un effort exceptionnel (près de 50 % du budget annuel en 2008 de l'ED) qui est ici consenti. L'ED incite en effet très concrètement ses doctorants à participer à des colloques internationaux et interdisciplinaires en finançant pour partie leurs frais de déplacement (forfaits de 300 euros). L'entretien avec les doctorants a confirmé le succès de cette disposition, appréciée, aussi, pour la transparence de sa mise en œuvre.



Le directeur de l'ED souhaiterait la porter à un niveau supérieur. On ne peut que l'encourager dans cette démarche, à supposer néanmoins que le budget alloué dans les années à venir à l'ED soit en augmentation. L'axe européen a été résolument privilégié, pour se conformer aux grandes orientations de recherche de l'EA 4100. Un affichage clair que vient renforcer encore la mise en place d'une procédure de sélection des dossiers soumis à évaluation pour financement.

L'ED témoigne à l'évidence d'un véritable engagement international propre et appelé à se renforcer dans les années à venir.

## Projet

Le projet de l'ED privilégie une meilleure maîtrise des parcours universitaires et professionnels de ses doctorants. Cette politique volontariste s'attache à plusieurs chantiers déjà largement ouverts pour certains d'entre eux et qu'il conviendra de mener à leur terme. Au titre du parcours universitaire, deux principes sont affichés, l'un quantitatif, l'autre qualitatif. Pour ce qui est du premier d'entre eux, la réduction du taux d'encadrement des thèses et du nombre de réinscriptions paraît prioritaire. Quant au second, il repose sur le renforcement d'une formation propre à l'ED privilégiant tout à la fois l'excellence d'une recherche plus que jamais inscrite dans un cadre international et pluridisciplinaire et sa nécessaire professionnalisation. Cette exigence conduira notamment très prochainement à l'organisation de doctorales comme au renforcement de liens déjà étroits avec les milieux professionnels. Moteur de ce projet ambitieux, l'identité très forte de l'ED.

## Conclusion

### ● Points forts :

- L'un des atouts majeurs de l'ED 441 réside dans son identité forte, bien distincte quoique complémentaire de l'EA sur laquelle elle s'adosse (apparemment en parfaite entente) et fondée sur une égale implication de chacune de ses composantes (direction, CS, DR, administration et doctorants.) Cette identité profite d'une communication interne et externe efficace, qui contribue à entretenir un vivier d'excellents éléments.

L'ED jouit par ailleurs d'une aura nationale et internationale assurée par l'excellence de ses DR et la force des liens entretenus avec les grands instituts français à l'étranger et les universités européennes ou américaines. Ces deux qualités bénéficient d'une gouvernance de qualité, fondée sur des principes simples - régularité et respect du calendrier des CS ; clarté des procédures de sélection (doctorants, allocations, aides à la mobilité), transparence des choix - ainsi que sur un dynamisme réel et montant en puissance, né de la synergie entre une équipe dirigeante déterminée, l'excellence scientifique de ses DR et le volontarisme de ses doctorants, ce dernier ayant très favorablement impressionné le comité de visite.





- On comptera en effet au nombre des atouts de l'ED l'implication exceptionnelle de ses doctorants eux-mêmes, autonomes et apparemment très soudés entre eux, très largement engagés dans le fonctionnement même de l'ED et participant à l'affirmation de son identité. Cette implication des doctorants tient à la place centrale qu'ils occupent dans l'ED, placés au cœur de son dispositif, par la part de budget alloué à l'aide à la mobilité ; par la nature des informations délivrées ; par la variété et la richesse des formations disciplinaires, pratiques et professionnalisantes qui leur sont dispensées.
- L'ED témoigne en effet d'un souci réel et constant de l'insertion professionnelle des étudiants formés et de leur devenir post-doctoral, attesté notamment par la mise en place de séminaires professionnalisants comme par les échanges avec les milieux professionnels en rapport avec les grands domaines de recherche de l'ED.

Ces efforts constituent les prémices d'une diversification souhaitable du devenir professionnel des jeunes docteurs, au-delà du seul débouché académique traditionnel.

● Points faibles :

- On retiendra tout d'abord le trop faible encadrement administratif actuel de la recherche, à quoi s'ajoute la faiblesse du budget alloué à l'ED, notoirement insuffisant, au regard notamment de l'ambition légitime affichée en matière de mobilité des doctorants.
- Au titre des moyens, toujours, on ne peut que regretter le faible taux d'allocataires de recherche rapporté au nombre total de doctorants, du fait peut-être d'une politique insuffisante de recherche de financements hors MESR (allocations régionales, notamment). Mais il est vrai que cette carence est partagée par bien d'autres ED du domaine SHS du fait d'un contexte national difficile.
- L'encadrement et le suivi effectifs des doctorants pâtissent d'un taux d'encadrement des thèses qui demeure à ce jour excessif dans bien des cas et témoignant de disparités surprenantes, en dépit d'un effort réel de réduction. La durée excessive des thèses qui en résulte, au-delà de la norme ministérielle, obère le devenir professionnel des doctorants, dans un contexte national et européen de plus en plus concurrentiel.
- On notera aussi une transversalité et une pluridisciplinarité trop timides encore, en matière de formations doctorales communes (*via*, par ex., le Collège des Écoles doctorales de l'Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne, mais aussi hors de son enceinte même). Enfin, l'absence de participation à des « Doctoriales », à l'appui de l'effort de professionnalisation des formations d'ores et déjà conduit, vient en contradiction avec l'affichage de ce dernier.

● Commentaire et recommandations :

Les recommandations du comité sont de trois ordres et touchent tout à la fois à l'administration de l'ED, à l'encadrement des doctorants et à la formation de ces derniers.

Tout d'abord, il est éminemment souhaitable, dans la perspective du futur contrat quadriennal, de renforcer tant l'encadrement administratif que la dotation annuelle de l'ED. Une telle évolution permettra à l'ED de confirmer son ambition principale : servir au mieux les intérêts des doctorants, en cours de thèse comme au-delà.

Sur le plan de l'encadrement, ensuite, il s'agira de faire respecter, de manière réglementaire et plus contraignante, les normes en termes de nombre de thèses encadrées par HDR et de réinscriptions, en appliquant, au besoin aux « réfractaires » des pénalités dont la forme serait décidée par le CS de l'ED.



Quant aux objectifs de formation, il faudra s'assurer que les projets très ambitieux affichés en matière de politique éditoriale des travaux des doctorants de l'ED seront bien menés à leur terme.

Il conviendra surtout de développer les efforts déjà conduits en matière d'insertion professionnelle, en donnant notamment plus d'ampleur au « Nouveau Chapitre de la Thèse », au-delà des toutes premières expériences conduites, en contribuant à l'organisation de Doctoriales et en multipliant les contacts avec le monde du travail, par le biais d'invitations, de formations courtes et de stages professionnalisants.

## Notation



- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A+

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A+

## Signification de la notation globale Pour l'évaluation des Ecoles Doctorales

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction des points forts, points faibles et recommandations devra mettre en évidence clairement le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner la formation dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type.

### La notation « A+ » signifie

- Répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

### La notation « A » peut signifier

Soit :

- Répond très bien ou bien aux critères d'évaluation,
- Répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des écoles doctorales d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

### La notation « B » peut signifier

Soit :

- Répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation,
- Répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette école doctorale est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

### La notation « C » peut signifier

Soit :

- Répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation,
- Présente trop de points rédhibitoires,
- Ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation,
- L'existence de cette école doctorale n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence d'écoles doctorales similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site ou sur un site voisin.